

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DE NOVEMBRE 2021

- Suite à la décision de remplacer la conduite d'eau potable dans la Grande Rue en profitant de la mise en séparatif du réseau d'assainissement, il convient de choisir un maître d'œuvre. Le Maire propose de retenir la proposition du Cabinet ANDRÉ de Pontarlier, pour la somme de 10 000 € HT. Le Conseil retient cette proposition et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

- Approbation du plan de financement de la construction du réseau Eau potable Grande Rue. Coût prévisionnel des travaux et de la maîtrise d'œuvre : 312 000 € HT qui se décomposent comme suit :

Subvention CDD 30 %	93 600 €
Emprunt	200 000 €
Fonds libres	18 400 €

	312 000 €

- Approbation du plan de financement de la construction du réseau séparatif d'assainissement rue de la Fromagerie – Grande Rue. Coût prévisionnel des travaux et de la maîtrise d'œuvre : 329 900 € HT qui se décomposent comme suit :

Subvention CDD 30 %	98 970 €
Emprunt	200 000 €
Fonds libres	30 930 €

	329 900 €

- Le Conseil se prononce favorablement et à l'unanimité sur la candidature du Conseiller municipal volontaire pour être désigné régisseur de recettes pour les opérations de versement des régies communales.

- Adoption par le Conseil du courrier public à adresser aux parlementaires, relatif à la demande des communes de rendre facultatifs les transferts de compétences des Communes aux Communautés de Communes. Ces transferts vident les Communes de leurs pouvoirs et de leurs ressources. Ils précèdent et annoncent la mort des Communes. Les élus ont rédigé un texte qui a fait l'objet d'un 1^{er} envoi à 70 Communes du Doubs, a reçu l'aval d'une quinzaine d'entre elles. Ce texte doit faire l'objet d'une délibération pour être envoyé en Préfecture, mais aussi aux Parlementaires auxquels il est demandé de revenir sur le transfert obligatoire des compétences et de les rendre facultatifs. Le Conseil autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

- Le Conseil décide de fixer à 675 € la participation demandée aux Communes lors de l'accueil d'un de leurs élèves dans l'école publique d'Arc et Senans et à 750 € pour les élèves de maternelle.

- Accord de vendre au candidat acquéreur, la parcelle de terrain à bâtir située à l'Isle, lot n° 3, cadastrée section ZO 160, d'une superficie de 697 m², au 6 rue de l'Isle, au prix de 49 € TTC/m², soit 34 153 € TTC, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

- Accord de renouveler la location de deux baux à ferme à l'exploitant, pour une durée de neuf années, soit du 01/01/2021 au 31/12/2029, au prix 38,20 €/an pour le 1^{er} et 56,89 €/an pour le 2^{ème}.

- Accord de renouveler la location d'un bail à ferme à l'exploitant, pour une durée de neuf années, soit du 01/01/2021 au 31/12/2029, au prix de 45,61 €/an.

- Approbation du plan de financement pour les travaux de rénovation, de sécurité Place de l'Eglise-Grande Rue, depuis la Place de l'Eglise jusqu'à la Mairie.

Le coût prévisionnel de ces travaux est de 835 442 € HT :

Etudes	9 350 €
Maîtrise d'œuvre 7 %	54 043 €
Travaux	772 049 €

	835 442 €

Plan de financement :

Région	250 632 €
DETR	230 000 €
Subvention CDD	100 000 €
Emprunt	150 000 €
Fonds libres	104 810 €

	835 442 €

-Sur proposition du Maire et pour faire plus simple, le Conseil accepte que le budget annexe BOIS TVA sera supprimé et ses opérations intégrées à la comptabilité du budget communal au 01/01/2022. L'activité exploitation forestière sera individualisée dans un service afin de satisfaire aux obligations déclaratives d'ordre fiscal.